

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 26 septembre 2022 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, , Eric
BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino Manzini, Gwennaëlle BOMBART, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT,
Conseillers communaux.

Objet n°27 - Question orale de la Conseillère Nathalie WYNANTS relative au bon plan pour le bois de chauffage.

Les membres du conseil prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS relative au bon plan pour le bois de chauffage.

De bons plans pour le bois de chauffage ?

Avec la crise énergétique et la hausse exorbitante des prix du secteur, de plus en plus de ménages ont des difficultés à régler leurs factures. Nombre d'entre eux sont désespérés face aux montants réclamés par les fournisseurs au moment des régularisations annuelles, et ce malgré de nombreux efforts consentis depuis plusieurs mois déjà. Certains ont en effet baissé leur consommation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente et se retrouvent malgré tout avec des factures multipliées par 5.

Dès lors, tous les moyens sont bons pour trouver des solutions alternatives pour se chauffer cet hiver, et notamment de bons plans pour acheter du bois de chauffage.

L'année dernière, la Ville avait proposé aux citoyens d'acquérir du bois de chauffage ; l'objectif étant d'assainir l'Arboretum.

L'Echevin de l'Environnement avait d'ailleurs pu nous faire état des résultats de cette opération en 06/2021 à l'occasion d'une interpellation du conseiller De Smet.

-L'opération sera-t-elle reconduite prochainement à l'Arboretum ? voire ailleurs dans le cadre de l'aménagement du Ravel 123 par exemple ?

-Lors de travaux d'abattage ou d'élagage, le bois est-il mis à disposition du public, en vente ? (ex : abattage aux Etangs Martel en 2020)

-La DNF propose-t-elle la vente de bois aux particuliers suite à l'exploitation de ses parcelles dans le Bois de la Houssière ? Si oui, comment peut-on en être informé ?

- Certaines communes forestières, comme Libin, pratiquent l'affouage ; est-ce envisageable à Braine-le-Comte ?

En résumé, existe-t-il sur le territoire brainois, de bons plans proposés aux citoyens par les

autorités communales ou régionales ? et ce, afin d'acheter du bois de chauffage, à la veille de l'hiver, qui nous l'espérons ne sera pas trop rude pour les finances des ménages.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

L'opération avait eu, en effet un beau succès !

L'an dernier il était prévu créer de nouvelles mares dans l'arboretum via un projet LIFE avec des fonds européens et pour ce faire abattre des arbres mais cela a pris du retard avec la crise du Covid et n'a donc pas pu se faire. Le but était de procéder à cet abattage de la même manière que la première opération.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que ce type de projet est très chronophage pour le service Environnement qui doit effectuer le relevé, les prises de mesure et le cubage de tous les arbres, tenir un agenda des rdv sur place avant signature du cahier de charge simplifié avant la mise en exploitation,... et que cela nécessite la présence de deux agents sur le terrain à chaque visite.

Lors de l'élaboration des cahiers des charges des marchés d'abatage, ceux-ci prévoient que l'entreprise est chargée d'évacuer les produits de la coupe et de l'élagage.

Ceci permet de profiter de faible prix pour ce type d'intervention puisque l'entreprise peut récupérer le bois.

Par ailleurs, mettre le bois à disposition du public poserait le problème du lieu de stockage et du conditionnement.

Il convient d'ajouter que pour une vente de bois (ou même une mise à disposition gratuite), le Conseil communal devrait adopter un règlement de vente pour garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens et organiser une publicité avec vérification des conditions d'octroi pour chacun des citoyens bénéficiaires.

Les ventes de bois organisées par le DNF ont lieu une fois par an en général fin septembre et sont accessibles au public mais généralement les parcelles présentes des quantités trop importantes pour intéresser de « petits particuliers » qui cherchent qqs stères.

La DNF n'a pas la possibilité matérielle d'organiser et de surveiller un nombre important de particuliers.

Enfin, notre bois est en Natura 2000 et la DNF compte sur les bois mort pour nourrir la forêt et les insectes xylophages qui sans cela auraient bien du mal à maintenir leur population.